



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement : Saone-et-Loire

Question écrite n° 9927

Texte de la question

M Rene Beaumont rappelle a M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, que les mesures annoncees par le Gouvernement en matiere de politique scolaire prevoiaient une politique active de recrutement des enseignants accompagnee d'une campagne d'information. Or, on annonce actuellement en Saone-et-Loire la suppression de quatre postes d'enseignement pour la rentree 1989 : un au college Copernic de Saint-Vallier, un au lycee de Montceau-les-Mines, deux au college Saint-Exupery de Montceau-les-Mines. Estimant que ces decisions sont en contradiction totale avec de recentes declarations gouvernementales, il lui demande de lui indiquer les raisons de ces incoherences et de prendre les dispositions necessaires pour eviter la fermeture de ces postes.

Texte de la réponse

Reponse. - La progression du budget de la section scolaire pour 1989 traduit la priorite decidee par le Gouvernement en faveur de l'education nationale et concretise les engagements pris par le President de la Republique. Dans le domaine des emplois du second degre public, notamment, 4 200 emplois d'enseignants et 7 000 heures supplementaires sont crees, auxquels s'ajoutent 1 000 emplois d'enseignants (autorisation de recrutement en surnombre) pour soutenir en particulier le developpement de la scolarisation dans le second cycle. Un contingent de 5 000 heures supplementaires est en outre cree pour faciliter les actions pedagogiques en faveur des eleves en difficulte. Au total, ces moyens representent pour l'enseignement du second degre un apport de 5 200 emplois et 12 000 heures supplementaires par annee pour une augmentation estimee a un peu plus de 35 000 eleves. L'administration centrale a procede a une repartition visant a reequilibrer progressivement les disparites de moyens constatees entre les academies sur l'annee 1988-1989, tout en tenant compte des flux d'eleves prevus dans chaque academie a la rentree 1989. Les 300 emplois consacres au developpement des filieres scientifiques et les 5 000 heures autorisees en faveur des eleves en difficulte ont fait l'objet de repartitions specifiques. Malgre une faible baisse des effectifs sur l'ensemble du second degre (- 579) l'academie de Dijon a obtenu vingt-six emplois et vingt-huit heures supplementaires au titre de la repartition globalisee, quatre emplois au titre des filieres scientifiques et 143 heures supplementaires pour le soutien des eleves en difficulte. A ces mesures vient d'etre ajoute un contingent exceptionnel de vingt-cinq emplois. Si l'administration centrale a ainsi arrete les dotations de chaque academie, c'est aux recteurs, pour les lycees, et aux inspecteurs d'academie, pour les colleges, qu'il appartient maintenant de repartir les moyens dans le cadre d'enveloppes que chaque recteur aura prealablement affectees a l'ensemble des lycees et a l'ensemble des colleges et, pour ces derniers, a chacun des departements de son academie. C'est pourquoi, s'agissant du college de Saint-Vallier, du lycee et du college de Montceau-les-Mines, l'intervenant est invite a prendre directement l'attache des services academiques de Dijon seuls en mesure d'indiquer la facon dont ils ont apprecie la situation de ces etablissements au regard des autres etablissements de leur ressort et les consequences qu'ils en ont tirees lors de la repartition des moyens mis a leur disposition.

Données clés

Auteur : [M. Beaumont Ren](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9927

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 février 1989, page 839